

# La Révolution du 25 avril 1974 et la politique extérieure: Le retour du Portugal à l'UNESCO

## The April 25, 1974 Revolution and Foreign Policy: Portugal's Return to UNESCO

Raquel Valente dos Santos<sup>1</sup>

Raquel Valente dos Santos

Centro de Estudos Internacionais – ISCTE – IUL

ORCID: 0000-0001-5727-4406

---

<sup>1</sup> Raquel Valente dos Santos é bolsista de Doutoramento da Fundação para Ciência e Tecnologia (FCT) com referência 2022.14193.BD e doutoranda em História Moderna e Contemporânea – Defesa e Relações Internacionais no ISCTE – Instituto Universitário de Lisboa. Desde 2023 é Professora Assistente Convidada na Faculdade de Letras da Universidade de Coimbra.

## A REVOLUÇÃO DE 25 DE ABRIL DE 1974 E A POLÍTICA EXTERNA: O REGRESSO DE PORTUGAL À UNESCO

Durante os anos do Estado Novo, as relações com a UNESCO foram marcadas por fortes críticas à política colonial portuguesa, o que levou à retirada de Portugal da organização em 1972. Com a instauração de um regime democrático em Portugal, disposto a respeitar as regras da comunidade internacional, a situação alterou-se. O presente artigo centra-se no período que vai de 1974, ano do regresso de Portugal à UNESCO, até 1977, com a criação de uma Missão Permanente em Paris. Através da bibliografia de referência e da utilização de fontes de arquivo, pretende-se analisar: a forma como a descolonização e a democratização foram abordadas no sistema das Nações Unidas; o papel do Ministério dos Negócios Estrangeiros português, representado pelo ministro da época, Mário Soares, no estabelecimento das relações com as Nações Unidas e com a UNESCO; a condução do processo de regresso à organização e os principais atores envolvidos; e, por fim, os primeiros passos da recém-criada Missão Permanente portuguesa junto da UNESCO.

**Palavras-chave:** 25 de Abril; Democracia; Organismos Internacionais; Organização das Nações Unidas; UNESCO.

## THE APRIL 25, 1974 REVOLUTION AND FOREIGN POLICY: PORTUGAL'S RETURN TO UNESCO

During the years of the Estado Novo [New State Regime], relations with UNESCO were marked by intense criticism of Portuguese colonial policy, which led to Portugal's withdrawal from the organisation in 1972. With the establishment of a democratic regime in Portugal, one that is willing to comply with the rules of the international community, this situation changed. This article focuses on the period from 1974, the year Portugal returned to UNESCO, to 1977, marked by the establishment of a Permanent Mission in Paris. Drawing on relevant bibliography and archival sources, the article aims to analyse: how decolonisation and democratisation were addressed within the United Nations system; the role of the Portuguese Ministry of Foreign Affairs, represented by the minister at the time, Mário Soares, in the re-establishment of relations with the United Nations and UNESCO; the conduct of the process leading to Portugal's return to the organisation and the main actors involved; and, finally, the first steps taken by the newly created Portuguese Permanent Mission to UNESCO.

**Keywords:** April 25; Democracy; International Organizations; United Nations; UNESCO.

## LA RÉVOLUTION DU 25 AVRIL 1974 ET LA POLITIQUE EXTÉRIEURE: LE RETOUR DU PORTUGAL À L'UNESCO

Pendant les années de l'Estado Novo [L'État Nouveau], les relations avec l'UNESCO ont été marquées par de fortes critiques à l'égard de la politique coloniale portugaise, ce qui a conduit au retrait du Portugal de l'organisation en 1972. Avec l'instauration d'un régime démocratique au Portugal, disposé à respecter les règles de la communauté internationale, la situation a changé. Le présent article se concentre sur la période allant de 1974, année du retour du Portugal à l'UNESCO, à 1977, année de la création d'une Mission Permanente à Paris. À travers la bibliographie de référence et l'utilisation de sources d'archives, il s'agit d'analyser : la manière dont la décolonisation et la démocratisation ont été abordées dans le système des Nations Unies ; le rôle du Ministère des Affaires étrangères portugais, représenté par le ministre de l'époque, Mário Soares, dans l'établissement des relations avec les Nations Unies et avec l'UNESCO ; la conduite du processus de retour à l'organisation et les principaux acteurs impliqués ; et, enfin, les premiers pas de la Mission Permanente portugaise nouvellement créée auprès de l'UNESCO.

**Mots-clés :** 25 avril 1974; Démocratie; Organisations internationales; Organisation des Nations Unies; UNESCO.

## **Introduction**

Le Portugal est devenu membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) le 1er mars 1965, soit près de vingt ans après la création de l'organisation, en novembre 1946. Dès l'origine, la participation portugaise au sein de l'UNESCO fut marquée par les tensions existantes entre le régime de l'État Nouveau et le système des Nations Unies, lequel condamnait de manière récurrente la politique coloniale portugaise. Dans le prolongement des critiques formulées au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'UNESCO adopta également des résolutions dénonçant la position du Portugal sur la question coloniale. Face à ces condamnations répétées, le gouvernement portugais décida, en 1972, de renoncer à son statut de membre de l'organisation. Ce n'est qu'à la suite de la Révolution du 25 avril 1974 que le nouveau régime, désormais démocratique, entreprit le rétablissement des relations diplomatiques avec l'UNESCO.

Le cadre chronologique de cet article s'étend d'avril 1974, avec la Révolution des Œilllets, jusqu'en septembre 1975, date de la création d'une Mission permanente du Portugal à Paris, placée sous la direction de Maria de Lourdes Pintasilgo, alors ambassadrice. L'article se propose d'analyser l'importance accordée par le ministère des Affaires étrangères – représenté par son ministre de l'époque, Mário Soares – au processus de réintégration du Portugal au sein de l'UNESCO en 1974, ainsi que la manière dont l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO ont perçu et interprété les processus de démocratisation et de décolonisation à travers les contacts établis avec les nouvelles autorités portugaises.

Bien que la littérature relative aux relations entre le Portugal et l'Organisation des Nations Unies soit abondante, l'étude des relations diplomatiques avec l'UNESCO demeure, quant à elle, relativement limitée. À cet égard, il convient de mentionner l'article de l'historien Luís Nuno Rodrigues, qui analyse la période allant de la création de l'UNESCO jusqu'à l'adhésion du Portugal en 1965 (Rodrigues, 2006), ainsi que le travail de Raquel Valente dos Santos, consacré aux raisons du retrait du Portugal de l'organisation en 1972 (Santos, 2021). Il apparaît dès lors pertinent d'examiner et de combler cette lacune concernant une étape cruciale de cette relation : le retour du Portugal à l'UNESCO en 1974.

Afin de répondre à ces questions, une revue de la littérature pertinente a été menée, portant notamment sur les organisations internationales – en particulier l'ONU et l'UNESCO –, sur la politique étrangère portugaise, ainsi que sur le contexte international de l'après-Seconde Guerre mondiale. En complément de ces travaux de référence, des sources primaires ont été consultées, notamment les archives du ministère des Affaires étrangères portugais, les documents issus des archives en ligne de l'UNESCO, les archives Maria de Lourdes Pintasilgo, conservées par la Fondation « Cuidar o Futuro », ainsi que les Archives nationales. L'analyse d'articles de presse de l'époque, tels que ceux du *Diário de Notícias*, ainsi que l'examen de discours prononcés par le ministre Mário Soares ont également été mobilisés.

L'article est structuré en cinq parties. Après cette introduction, la deuxième partie examine les relations entre le régime de l'État Nouveau et les Nations Unies, ainsi que celles avec l'UNESCO, afin de contextualiser l'insertion du Portugal dans le monde

d'après-guerre, marqué par l'émergence de la Guerre froide. La troisième partie analyse le processus de démocratisation et de décolonisation, ainsi que les orientations de la politique étrangère portugaise après le 25 avril 1974. La quatrième partie, la plus centrale, s'intéresse à la réconciliation du Portugal avec le système des Nations Unies et à son retour à l'UNESCO en 1974, en mettant en lumière le rôle déterminant de Mário Soares dans ce processus. Enfin, la cinquième partie présente les conclusions tirées de l'analyse des sources consultées.

## L'État Nouveau, les Nations Unies et l'UNESCO (1946-1972)

En 1933, sous la direction d'António de Oliveira Salazar, le régime de l'État Nouveau fut instauré au Portugal avec la promulgation, le 19 mars, de la Constitution de 1933, "qui transforma l'État portugais en un État unitaire et corporatif" (Meneses, 2009, p. 210). Sur le plan de la politique étrangère, l'empire colonial constituait l'élément central du nouveau régime, qui défendait "le droit du Portugal sur ses colonies et l'identification de celles-ci comme base pour un avenir prospère" (Meneses, 2009, p. 119).

Durant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), le Portugal resta en dehors du conflit et, sur le plan diplomatique, maintint une "neutralité coopérative" à l'égard des deux camps, ajustée en fonction de l'évolution du conflit.<sup>2</sup> Avec la fin de la guerre, "l'Europe occidentale redécouvrit la démocratie", ce qui représentait un grand défi pour "les vestiges de la droite autoritaire de la période entre-deux-guerres – l'Espagne de Franco et le Portugal de Salazar" (Mazower, 1998, pp. 221-222).

En matière d'organisations internationales, le concept d'"internationalisme" a évolué, passant des mouvements ouvriers et pacifistes du XIX<sup>e</sup> siècle vers un système plus institutionnalisé au XX<sup>e</sup> siècle, incarné notamment par l'ONU et les organisations internationales existantes. La Société des Nations, créée en 1919 à la suite de la Première Guerre mondiale dans le but de maintenir la paix mondiale, constitua la première grande expérience d'organisation internationale. Cependant, elle ne parvint pas à atteindre ses objectifs, en raison notamment de l'absence de participation de grandes puissances telles que les États-Unis et de son incapacité à prévenir l'ascension de régimes autoritaires et totalitaires, qui culmina avec le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale en 1939 (Weiss, 2018).

Cependant, le monde d'après la Seconde Guerre mondiale nécessitait la mise en place d'institutions capables de favoriser la coopération entre les pays européens "dont les différends avaient conduit à deux guerres mondiales", tout en constituant "un instrument commode de négociation permanente, à l'échelle mondiale, entre des pays et des peuples aux intérêts et idéologies opposés" (Bertrand, 2004, p. 43).

La création des Nations Unies, en avril 1945, traduisit la volonté de "maintenir la paix et la sécurité internationales", sur la base de plusieurs principes fondamentaux : "l'égalité souveraine de tous les États membres", "l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples", ainsi que "le respect des droits de l'homme et des libertés

<sup>2</sup> Sur le sujet, lire : Telo, António José (1991), *Portugal na Segunda Guerra*, Vol. II – 1941-1945, Vega ; Pereira, Bernardo Fusher (2023), *A Diplomacia de Salazar (1932-1949)*, Dom Quixote, Lisboa.

fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ”. L’après-Seconde Guerre mondiale favorisa ainsi les processus de décolonisation : “ la totale disqualification des doctrines raciales et des aspirations des peuples opprimés » remettait en cause la “ légitimité des empires européens ” (Pereira, 2017, p. 11), d’autant plus que la Charte des Nations Unies elle-même proclamait les principes d’autodétermination et de décolonisation (Sá, 2015, p. 52).

Le système des Nations Unies prévoyait la création de plusieurs agences spécialisées qui lui seraient associées, parmi lesquelles figurait notamment une “institution spécialisée dans les domaines de l’éducation et de la culture.”<sup>3</sup> Dans ce cadre, l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) fut créée. L’UNESCO avait pour mission de contribuer à la paix et à la sécurité internationales en favorisant la coopération entre les nations, faisant de la paix, fondée sur “la solidarité intellectuelle et morale de l’humanité un impératif.”<sup>4</sup>

En ce qui concerne sa structure, l’UNESCO est composée des organes suivants : la Conférence générale, qui regroupe l’ensemble des délégués des États membres et se réunit tous les deux ans afin de définir les programmes, d’adopter le budget, d’élire les membres du Conseil Exécutif et de nommer le Directeur Général ; le Conseil Exécutif, composé des membres élus par la Conférence générale et se réunissant deux fois par an, chargé de veiller à la mise en œuvre du programme adopté par la Conférence générale. Les langues de travail, tant au sein du Conseil exécutif que lors de la Conférence générale, sont l’arabe, le chinois, l’espagnol, le français, l’anglais et le russe. Le Secrétariat, situé au siège de l’UNESCO à Paris, comprend le Directeur général ainsi que le personnel international de l’organisation. Enfin, le Directeur général, nommé pour un mandat de six ans, constitue le plus haut fonctionnaire de l’UNESCO. Par ailleurs, les États membres doivent établir des délégations permanentes auprès de l’UNESCO, “chargées de maintenir un contact étroit entre l’organisation et leurs gouvernements respectifs ” (Valderrama, 1993, p. 244).

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le monde assista à l’émergence d’une nouvelle division en deux blocs idéologiques opposés, période connue sous le nom de Guerre froide. D’un côté, les États-Unis d’Amérique défendaient un modèle démocratique et libéral, fondé sur une économie capitaliste. Ils jouèrent un rôle déterminant dans la reconstruction de l’Europe, à travers l’aide économique du Plan Marshall et les alliances militaires, notamment l’OTAN, ainsi que la formation d’autres pactes dans le cadre de la pactomanie. De l’autre côté, l’Union des républiques socialistes soviétiques promouvait un modèle communiste de centralisme démocratique, cherchant à étendre son influence sur les territoires d’Europe de l’Est libérés par l’Armée rouge, et reposant sur une économie planifiée. Pour les organisations internationales, la Guerre froide ne se limita pas à l’expression de la division du monde entre les États-Unis et l’Union soviétique ; elle constitua également une période de structuration et de consolidation de ces organisations, qui prirent dès lors une importance croissante au sein des arènes internationales (Kott, 2021, pp. 44-45).

---

<sup>3</sup> Charte des Nations Unies, Article 52. Disponible sur <https://www.un.org/en>, consulté le 13 février 2024.

<sup>4</sup> Constitution de l’UNESCO, disponible sur <https://unesdoc.unesco.org/home>, consultée le 20 mars 2024.

Oliveira Salazar percevait ce “nouveau monde” avec méfiance. Les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies étaient considérés par le dirigeant portugais comme une menace, tant pour la préservation du régime politique de l’État Nouveau, de nature antiparlementaire et antidémocratique, que pour la “sauvegarde de l’intégrité politique de l’ensemble national, métropolitain et outre-mer” (Martins, 1996, p. 701).

Après mûre réflexion, le gouvernement portugais décida de présenter sa demande d’adhésion à l’ONU le 2 août 1946, laquelle fut cependant rejetée en raison du veto soviétique. Salazar tenta alors de minimiser l’importance de cette décision, affirmant qu’il n’avait jamais été véritablement enthousiasmé par une éventuelle entrée au sein de l’organisation et cherchant à imputer l’entièvre responsabilité de la non-admission à l’URSS (Gaspar, 2000, p. 673).

En ce qui concerne l’UNESCO, “la relation entre l’État portugais et cet organisme s’est caractérisée, du point de vue du Portugal, par une constante évaluation et réévaluation des avantages et des inconvénients liés à notre participation à cet organisme” (Rodrigues, 2006, p. 179). Dès la création de l’organisation, le gouvernement portugais envisagea une éventuelle adhésion. Cependant, n’étant pas membre de l’ONU, le Portugal ne pouvait intégrer l’UNESCO “qu’à la suite d’une recommandation spéciale du Conseil exécutif et d’un vote des deux tiers des membres de la Conférence générale de l’UNESCO” (AHD, M. 679, 22 novembre 1946). Après mûre réflexion, le gouvernement portugais décida finalement de ne pas poursuivre cette démarche et de rester à l’écart de l’organisation pendant les décennies 1940 et 1950.

Malgré le veto à l’ONU, le Portugal réussit à s’insérer, bien que de manière prudente, dans le nouveau système international du côté occidental. Cette insertion contribua de manière significative à son ancrage dans la sphère d’influence anglo-américaine, une coopération que l’on peut principalement comprendre à la lumière des antagonismes propres à la Guerre froide (Oliveira, 2023, p. 193).

Au cours des dernières années de la décennie 1940 et durant les années 1950, plusieurs événements majeurs se distinguent. En juillet 1947, le Portugal participa à la Conférence de Paris ; le 16 avril 1948, il devint signataire de la convention établissant l’Organisation européenne de coopération économique et prit part au deuxième volet du Plan Marshall. Enfin, et d’une importance particulière, le Portugal fut le « seul État non démocratique » à participer à la fondation de l’Organisation du traité de l’Atlantique Nord (OTAN) en avril 1949. Sur le plan global, l’intégration du Portugal dans cette organisation “rompit l’isolement international” et, dans une certaine mesure, “reconnue internationalement le régime”, tout en permettant un “retour aux vecteurs traditionnels de l’orientation diplomatique portugaise, à savoir as vocation atlantique”, mettant particulièrement en avant l’alliance avec les États-Unis. Par ailleurs, sur le plan péninsulaire, cette intégration accentue la position du Portugal dans “le cadre de la Péninsule Ibérique et le constitua comme un interlocuteur privilégié pour l’extérieur”, notamment en raison de l’exclusion de l’Espagne (Teixeira, 2023, pp. 207-208).

Il convient de souligner que, durant les années d’absence du système des Nations Unies, le régime salazariste, soucieux d’éviter de futures critiques concernant la question coloniale, procéda à la révision constitutionnelle de 1951. Par cette réforme, le Portugal transforma l’ensemble de ses colonies en provinces ultramarines, qui devinrent “une partie intégrante d’un État unitaire multi-continentale et pluriracial” (Gaspar, 2000, p. 673).

Ainsi, le Portugal passa d'un, "d'État-Nation ayant un empire", le Portugal devint "un État-Nation qui était un empire légitimé par l'histoire et par le droit" (Martins, 2015, p. 63).

Deux ans plus tard, en 1953, à la suite du décès du leader soviétique Joseph Staline et de l'amélioration des relations entre les États-Unis et l'URSS, un accord entre ces deux puissances permit, en 1955, l'adhésion de seize nouveaux États membres à l'ONU, dont le Portugal. Toutefois, l'admission portugaise ne devait avoir qu'une portée essentiellement symbolique, " apportant quelques dividendes à Salazar ", alors que " les difficultés en matière coloniale ne feraient que s'aggraver à partir de ce moment " (Oliveira, 2023, p. 203).

L'année 1955 fut également marquée par la Conférence de Bandung (18-24 avril), au cours de laquelle les représentants de vingt-neuf pays s'accordèrent sur " la nécessité de développer la coopération économique et culturelle entre les pays de l'espace afro-asiatique " et, sur la base de la Charte des Nations Unies, condamnèrent le colonialisme et le racisme. Ils se déclarèrent en faveur de l'adhésion à l'ONU de tous les États nouvellement indépendants, comptant sur "l'organisation internationale pour promouvoir le désarmement et la coopération" (Kott, 2021, p. 150). En conséquence, le nombre de membres de l'ONU avait considérablement augmenté : " vingt-trois membres supplémentaires avaient été ajoutés en 1961 ", et le bloc afro-asiatique dominait désormais l'Assemblée générale (Mazower, 2012, pp. 181-182). Pour le Portugal, cette situation devenait de plus en plus difficile à soutenir. Bien que ses alliés eussent tenté de le protéger contre des interventions plus coercitives, telles que l'imposition de sanctions, l'influence des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France ne suffisit finalement pas à empêcher l'adoption de plusieurs résolutions, dont les résolutions 1514, 1541 et 1542 (Santos, 2011, p. 62). Le gouvernement portugais, pour sa part, ne céda pas, s'accrochant "désespérément à un vieux rêve du passé : conserver un empire colonial solidement lié à la métropole " (Silva, 1995, p. 38).

Dans les années 1960, avec l'apogée du mouvement de décolonisation et le début des guerres coloniales, le gouvernement portugais choisit enfin de se rapprocher de l'UNESCO : en 1961, il nomma un observateur permanent afin de participer aux réunions de l'organisation et, par la suite, en 1965, il présenta une demande d'adhésion à part entière. En conséquence, la politique coloniale portugaise fut vivement critiquée au sein de l'UNESCO, l'adoption de résolutions dénonçant la position du Portugal devenant une constante. Peu après l'adhésion du Portugal en 1965, le Conseil exécutif adopta la Décision 70 EX/14, stipulant que les invitations adressées au pays resteraient sans effet tant que ne seraient pas publiés les résultats d'une étude de terrain proposée par l'UNESCO sur l'état de l'éducation dans les territoires africains sous juridiction portugaise.<sup>5</sup>; l'année suivante, la Résolution XI autorisa le Directeur général de l'UNESCO à ne fournir aucune assistance au gouvernement portugais dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, et à ne pas inviter le Portugal à participer aux activités de l'organisation; enfin, en 1968, la Résolution 9.12 fut adoptée, affirmant que les régimes coloniaux et toutes les formes de discrimination raciale constituaient

---

<sup>5</sup> Rapport sur la mise en œuvre de la Décision 70 EX/14 concernant le Portugal, disponible sur <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000261764>, consulté le 23 avril 2024.

“une menace pour la paix et la sécurité internationales et un crime contre l’humanité”, et la Résolution 9.14 obligeait les États membres à suspendre toute coopération avec le Portugal dans le domaine de l’éducation, de la science et de la culture, tout en augmentant l’aide et l’assistance aux réfugiés africains des territoires encore sous domination portugaise.<sup>6</sup> Dès les années 1970, à la suite des demandes d'aide formulées auprès de l'UNESCO par divers mouvements de libération, le Conseil exécutif approuva l'assistance aux réfugiés provenant des territoires coloniaux et attribua “une aide aux populations et organisations des régions des territoires libérés” (Santos, 2021, pp. 93-94).

Face aux résolutions constantes contre le Portugal, le gouvernement portugais exprima son mécontentement quant à l'orientation de l'UNESCO à l'encontre du Portugal. Le ministre des Affaires étrangères portugais, Rui Patrício, alléguant que l'organisation traitait des problèmes qui ne la concernaient pas, informa le directeur général de l'UNESCO que le Portugal avait décidé de se retirer de l'organisation. Le ministre portugais souligna le mécontentement du Portugal face à l'attribution de “fonds à des mouvements terroristes anti-portugais, sous prétexte d'aide à l'éducation dans de prétendues zones libérées de nos provinces ultramarines” (AHD, M. 114 A, Circulaire n° 1432). Le Portugal quitta officiellement l'organisation le 31 décembre 1972.

## La révolution d'avril 1974 et la dimension internationale

Le 25 avril 1974, de manière “soudain et paradoxale” (Rezola, 2007, p. 25), l'État Nouveau fut renversé, pratiquement sans résistance. Sur le plan intérieur, le régime destitué fut démantelé : le gouvernement, l'Assemblée nationale, la Chambre corporative, la Direction générale de la Sécurité (DGS) et la Légion portugaise furent dissous, tandis que le pouvoir fut transféré à la Junta de Salut National.<sup>7</sup>

La Révolution du 25 avril 1974 et le processus de démocratisation “affectèrent non seulement la politique intérieure, mais aussi la politique extérieure portugaise” (Teixeira, 2004, p. 5), dont le principal défi fut le processus de décolonisation. Ce processus ne se déroula pas aussi rapidement que prévu : du 25 avril à juillet-septembre 1974, il y eut un affrontement entre différentes options de décolonisation (Telo, 2008, p. 147). Plusieurs conceptions idéologiques s'opposaient : la proposition de António de Spínola dans *Portugal et le Futur*<sup>8</sup> continuait d'insister sur la théorie fédérative ; une deuxième, défendue par Ernesto Melo Antunes, visant à constituer “um axe neutraliste, non-aligné

<sup>6</sup> Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la promotion des droits de l'homme et la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre, disponible sur <https://www.unesco.org/en/legal-affairs/declaration-fundamental-principles-concerning-contribution-mass-media-strengthening-peace-and>, consultée le 3 septembre 2024.

<sup>7</sup> Concernant la période de l'État Nouveau Portugais, il est suggéré de lire les ouvrages suivants : Rosas, Fernando (1994), *Histoire du Portugal. Volumes VII. L'État Nouveau (1926-1974)*, Lisbonne, Círculo de Leitores ; Meneses, Filipe Ribeiro de (2010), *Salazar*, D. Quixote, Lisbonne.

<sup>8</sup> Publiée en février 1974, dans laquelle Spínola proposait la création d'une fédération entre le Portugal et ses colonies, qui garantirait une certaine autonomie aux territoires coloniaux tout en restant liés au Portugal sur les plans politique, économique et culturel. Lectures suggérées : Spínola, António de (1974), *Portugal e o Futuro*, Lisbonne, Éditions Arcádia ; Rodrigues, Luís Nuno (2010), *Spínola: Biografia*, Lisboa, Esfera dos Livres.

et tiers-mondiste” ; et enfin, une tendance pro-soviétique défendue par Vasco Gonçalves (Teixeira, 2004, p. 9). Les mouvements de libération n’acceptèrent toutefois pas le cessez-le-feu, “sans garanties préalables d’octroi de l’indépendance”.<sup>9</sup>

La promotion d’une décolonisation rapide de l’empire portugais, contrairement aux plans de Spínola, favorisée par le contexte international : la Détente<sup>10</sup>, la crise politique aux États-Unis et la montée en importance et en influence des pays d’Europe occidentale gouvernés par des partis affiliés à l’Internationale socialiste (Rodrigues, 2013, p. 99).

Le retard du gouvernement portugais à définir une voie claire pour la décolonisation commença à susciter des contestations au niveau international. Ainsi, le 3 mai 1974, l’Organisation de l’Unité Africaine (OUA)<sup>11</sup>, adressa un message aux ambassades des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l’Allemagne et de l’Italie, demandant à ces pays, “alliés et amis du Portugal”, d’exercer toute leur influence afin de convaincre le gouvernement portugais d’accorder l’indépendance à l’Angola et au Mozambique, et de reconnaître sans délai l’indépendance de la Guinée-Bissau (N.A, 3 mai 1974). Le 9 mai 1974, l’ONU informa également le gouvernement portugais de l’importance d’engager des négociations avec les mouvements indépendantistes et de proclamer officiellement l’indépendance de ses colonies. Lors d’une visite dans la capitale portugaise, Hans Janitschek, a Consultant to the United Nations, transmit au président, António de Spínola, et au ministre des Affaires étrangères, Mário Soares, “l’inquiétude des représentants des nations africaines” représentées aux Nations Unies concernant l’autodétermination des territoires africains (Diário de Notícias, 12 mai 1974, p. 7). Selon l’organisation, “une négociation directe et immédiate avec les mouvements nationalistes” était nécessaire (Rodrigues, 2016, p. 115).

En Europe occidentale, dans les années 1970, un nombre significatif de pays était dirigé par des gouvernements socialistes, travaillistes ou sociaux-démocrates. Le 17 mai 1974, des représentants de ces différents partis politiques, principalement socialistes, se réunirent à La Haye<sup>12</sup> et reconnaîtront que les récents développements au Portugal étaient “encourageants” et exprimèrent leur “confiance” dans le nouveau ministre des Affaires étrangères, Mário Soares. Cependant, ils ont souligné qu’il était encore nécessaire “d’exhorter le gouvernement portugais à accepter l’autodétermination et l’indépendance”. Parallèlement, des signes d’impatience apparaissaient en Europe : en mai 1974, le gouvernement travailliste, dirigé par Harold Wilson, souligna que le général Spínola avait pris trop de temps “pour organiser un gouvernement et entamer le processus de décolonisation” Quant au Premier ministre néerlandais, il déclara espérer que “le nouveau

<sup>9</sup> À propos du Portugal et de la guerre coloniale, les lectures : Afonso, Aniceto e Carlos de Matos Gomes (2000), *Guerra Colonial*, Lisboa, Editorial Notícias; Pinto, António Costa (2001), *O Fim do Império Português. A Cena Internacional, a Guerra Colonial, e a Descolonização, 1961-1975*, Lisboa, Livros Horizonte

<sup>10</sup> Les années 1970 ont été marquées par ce qu’on appelle la Détente, une réduction des tensions de la guerre froide entre les États-Unis et l’URSS ; par la fin du système de Bretton Woods annoncé par le président Richard Nixon en 1971, en vigueur depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et aussi par les crises pétrolières de 1973 et 1979 qui ont secoué l’ensemble de l’économie mondiale.

<sup>11</sup> L’Organisation de l’unité africaine a été créée le 25 mai 1963 à Addis-Abeba. Elle a été remplacée par l’Union africaine le 9 juillet 2002.

<sup>12</sup> Des représentants des Pays-Bas, d’Allemagne, de Belgique, de Norvège, du Danemark, de Suisse, de Grande-Bretagne et du Portugal étaient présents, ainsi que du PAIGC.

gouvernement mette fin à la dépendance coloniale et entame des négociations avec les mouvements de libération” (N.A, 6 Mai 1974).

Enfin, avec la prise de fonction du II<sup>e</sup> Gouvernement provisoire, dirigé par Vasco Gonçalves, la position portugaise sur la décolonisation fut clarifiée : la loi 7/74 fut promulguée, affirmant la reconnaissance par le Portugal du droit des peuples à l'autodétermination et à leur indépendance.<sup>13</sup>

Bien que la Révolution ait constitué une surprise pour les autres pays, y compris ceux qui entretenaient des liens diplomatiques avec le Portugal (Castâo, 2016, p. 127), la réalité est que “le monde des démocraties politiques pluralistes et d’autres pays considérés comme occidentaux, tels que l’Espagne et le Brésil, qui avaient encore des régimes dictatoriaux, reconnurent immédiatement la Junta de Salut National” (Ferreira, 2004, p. 143). Avec la reconnaissance formelle par le régime portugais du processus de décolonisation, les relations diplomatiques avec les autres pays ne rencontrèrent pas de grandes difficultés. Dans ce cadre, le ministre des Affaires étrangères, Mário Soares, joua un rôle central, entretenant des relations étroites avec de nombreuses capitales européennes (Telo, 2008, p. 159). Quelques jours après la Révolution, le 2 mai 1974, le ministre entreprit un voyage à travers l’Europe afin “d’expliquer aux chefs d’État européens l’importance des changements au Portugal” (Soares, 1976, p. 189), se montrant disponible pour dialoguer avec les gouvernements avec lesquels il avait des contacts : “gouvernements socialistes, sociaux-démocrates et travaillistes qui, à cette époque, étaient au pouvoir en Europe” (Soares, 1999, p. 324).

Entre juin et août 1974, des relations diplomatiques furent établies avec plusieurs pays, notamment la Roumanie, la Yougoslavie, l’URSS, la République démocratique allemande (RDA), la Bulgarie, ainsi qu’avec le Maroc, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne, la Tunisie et le Sénégal (Castâo, 2013, p. 185).

L’orientation générale de la politique étrangère portugaise tendit vers une option tiers-mondiste, en particulier entre 1974 et 1976. Durant cette période, le Portugal chercha à se rapprocher, d’une part, des nouveaux États africains de langue portugaise (PALOP), des pays dits non alignés, ainsi que des pays socialistes ou progressistes soutenant les mouvements de libération. Cette option tiers-mondiste, bien que transitoire, revêtit une importance particulière, notamment pour légitimer le processus de décolonisation.

Il convient de souligner que le ministre des Affaires étrangères, Mário Soares, n’a jamais été un partisan convaincu de l’option tiers-mondiste, qu’il considérait comme idéologiquement excessive et incompatible avec les intérêts stratégiques du Portugal à moyen terme. Soares accepta néanmoins le rapprochement avec les pays du Tiers Monde par nécessité politique, dans le contexte de la décolonisation, laquelle exigeait la reconnaissance des mouvements de libération africains et un certain alignement avec le discours anticolonial. Toutefois, il restait convaincu que l’avenir du Portugal devait s’inscrire dans une Europe démocratique et sociale-démocrate (Sebastião, 2014, pp. 224-232)

C’est en 1976, avec l’adoption de la Constitution et la formation du premier gouvernement constitutionnel, dirigé par Mário Soares en tant que Premier ministre, que l’orientation de la politique étrangère portugaise fut enfin clarifiée : le Portugal affirmait “sa condition de pays occidental, à la fois européen et atlantique” (Teixeira, 2010,

---

<sup>13</sup> Loi 7/74, disponible sur <https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/lei/7-1974-279272>, consulté le 20 mars 2024.

p. 54). Sous la direction de Mário Soares, l'option tiers-mondiste fut définitivement abandonnée, les relations avec l'OTAN et les États-Unis furent réaffirmées, et l'intégration européenne devint une priorité. Le 28 mars 1977, le Portugal présenta officiellement sa candidature à l'adhésion à la Communauté économique européenne (CEE). Après plusieurs années de négociations et de préparatifs, le pays devint membre à part entière de la CEE le 1<sup>er</sup> janvier 1986.<sup>14</sup>

## **Le rapprochement avec les Nations Unies et le retour à l'UNESCO (1974-1975)**

L'une des priorités majeures de la nouvelle politique étrangère fut de consolider la coopération avec les organisations multilatérales et d'assurer l'intégration pleine et entière du Portugal au sein de la communauté internationale.

Dans le Programme du Mouvement des Forces Armées, présenté au pays le lendemain de la Révolution, la politique extérieure reposait sur plusieurs principes fondamentaux: le respect de "l'indépendance et de l'égalité entre les États", "la défense de la paix, en élargissant et diversifiant les relations internationales sur la base de l'amitié et de la coopération"; ainsi que le respect des engagements internationaux découlant des traités en vigueur.<sup>15</sup> Par ailleurs, le Premier Gouvernement provisoire, installé le 16 mars 1974, soulignait dans son programme l'importance de la "participation et de la collaboration active avec l'ONU et, de manière générale, avec les organismes de coopération internationale"<sup>16</sup>

Mário Soares, ministre des Affaires étrangères de mai 1974 à mars 1975, joua un rôle fondamental non seulement dans le processus de décolonisation, mais également dans l'affirmation du nouveau Portugal sur la scène internationale. Il souligna notamment la nécessité de "privilégier les relations avec des pays avec lesquels nous avons de nombreux liens historiques, culturels, humains et économiques" (Soares, 1974, p. 43).

Le 18 juin 1974, lors d'une conférence de l'OTAN à Ottawa, Mário Soares dressa un bilan de la position du Portugal sous le régime précédent, qu'il qualifia "d'insoutenable, marquée par le déprestige et l'isolement international". Il rappela l'expulsion du pays des organismes de coopération internationale, "critiqué à juste titre, même au sein de l'Alliance atlantique", dont le Portugal était membre fondateur, créant un "consensus universel pour condamner la politique coloniale portugaise". Avec la démocratisation et le lancement du processus de décolonisation, l'objectif du gouvernement portugais devint dès lors de renverser cette situation, en établissant des relations avec les pays avec lesquels il n'avait pas encore de liens diplomatiques et avec les autres organismes internationaux (Soares, 1975, p. 46).

<sup>14</sup> Concernant la question : Castro, F. (2010), O Pedido de Adesão de Portugal às Comunidades Europeias. Aspectos Político-Diplomáticos, Lisboa, Principia; Pinto, A.C., & Teixeira, N.S. (ed.) (2017). A Europeização da Democracia Portuguesa. Instituto de Ciências Sociais; Sebastião, D. (2018). Mário Soares e a Europa. Principia.

<sup>15</sup> Programme du Mouvement des Forces Armées, disponible sur <https://www.arquivo.presidencia.pt/details?id=7281>, consulté le 2 septembre 2024.

<sup>16</sup> Programme du I Gouvernement Provisoire, disponible sur <https://www.historico.portugal.gov.pt/pt/o-governo/arquivo-historico/governos-provisorios/gp01/programa-do-governo/programa-do-i-governo-provisorio.aspx>, consulté le 3 septembre 2024.

Le 13 septembre 1974, lors d'une conférence de presse au Palais des Necessidades, le ministre des Affaires étrangères, Mário Soares, rappela qu'au cours des années de l'État Novo, les relations avec les organisations internationales avaient été difficiles, les représentants portugais étant souvent contraints "d'appeler les diplomates étrangers et nos pays alliés à empêcher les votes contre le Portugal". Il souligna que le pays n'entretenait aucune relation avec les pays arabes, les pays africains, les États socialistes et la plupart des pays du Tiers Monde. Par ailleurs, le Portugal se trouvait dans une situation extrêmement délicate vis-à-vis des organisations internationales en raison de sa position très complexe au sein des Nations Unies, subissant des attaques répétées de la part de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Dans tous les organismes spécialisés, où étaient fréquemment débattues des questions techniques et vitales telles que l'éducation, la santé, le travail ou la navigation aérienne, le Portugal se trouvait soit dans une situation "d'expulsion ou de renvoi", soit contraint à pratiquer ce que le ministre qualifia de "diplomatie des couloirs". Cette pratique consistait à se déplacer dans les couloirs des organisations internationales, à solliciter l'aide des diplomates étrangers pour éviter les attaques, ou à frapper aux portes des chancelleries des pays alliés afin de tenter d'empêcher les votes défavorables au Portugal. Selon Mário Soares, le pays rencontrait ainsi des difficultés dans presque tous les organismes internationaux spécialisés, à l'instar de l'UNESCO.

Avec la Révolution d'avril, le régime portugais souhaita "activer sa participation aux organismes internationaux", et, dans le contexte de la démocratisation, le gouvernement adopta une position "radicalement anticolonialiste et anti-raciste" (Soares, 1974, pp. 8-35). Le Portugal, cessant de se concentrer exclusivement sur l'Afrique, définissait de nouvelles orientations en matière de politique extérieure qui, au niveau multilatéral, se traduisirent par le maintien et le renforcement de sa position au sein des organisations internationales, l'UNESCO constituant un exemple significatif de cette dynamique. Il est intéressant de souligner que ce processus débuta alors que le Portugal traversait encore une période d'instabilité politique et sociale, caractérisée par une bipolarisation politique : le camp pro-occidental défendait l'intégration européenne et la coopération avec les États-Unis, tandis que le camp pro-socialiste prônait le rapprochement avec l'URSS et les autres États du bloc de gauche.

Dès mai 1974, le Portugal manifesta son souhait de réintégrer l'UNESCO. Bien que l'Acte constitutif ne prévoie pas explicitement le retour d'un ancien État membre, le processus de réintégration du Portugal fut considéré comme "relativement simple". Il fut alors décidé de charger l'ambassade du Portugal à Paris "de procéder à une enquête à ce sujet" (AHD, M. 411A, 3 mai 1974). Le 11 juin 1974, l'ambassade des États-Unis à Londres adressa une lettre au Secrétaire d'État à Washington, indiquant qu'il avait été demandé par la capitale portugaise de préciser le processus de réadmission du Portugal à l'UNESCO. Il fut rapidement confirmé que le Portugal, en tant qu'ancien membre, pouvait réintégrer l'organisation par une simple procédure administrative, sans qu'un nouveau vote ne soit nécessaire (N.A, 11 juin 1974).

Le 30 août 1974, le ministère des Affaires étrangères, représenté par Mário Soares, adressa une lettre au Directeur général de l'UNESCO, René Maheu, exprimant la volonté claire du Portugal de réintégrer l'organisation. Contrairement au régime précédent, le gouvernement portugais s'engageait à "respecter fidèlement toutes les stipulations

contenues dans la Constitution de l'UNESCO ” (AHD, M. 411A, 30 août 1974). Conformément aux instructions reçues, le Portugal soumit l'instrument diplomatique de réadmission à l'UNESCO via le ministère des Affaires étrangères. En réponse, René Maheu informa James Callaghan, secrétaire d'État britannique, que l'adhésion du Portugal aurait des effets immédiats et exprima sa “ grande satisfaction quant à l'adhésion du Portugal aux idéaux de l'organisation ”. Selon les mots du Directeur général, “ la coopération entre le Portugal et l'UNESCO serait mutuellement bénéfique ” (AHD, M. 411A, 20 septembre 1974). Face à cette initiative, René Maheu adressa également un télégramme au ministre Mário Soares pour le féliciter du retour imminent du Portugal au sein de l'organisation (AHD, M. 411A, 30 septembre 1974).

Lors de la 29<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, tenue le 23 septembre 1974, le ministre des Affaires étrangères exprima sa satisfaction de représenter un Portugal renouvelé, affirmant l'ambition du pays de “ participer pleinement à la vie internationale, en respectant et en collaborant avec toutes les recommandations des Nations Unies ”, une démarche qui n'avait pu être réalisée pendant près de cinquante ans sous le régime de l'État Nouveau. Mário Soares invita par ailleurs les Nations Unies et leurs agences spécialisées à “ soutenir la participation portugaise ”, soulignant que “ libéré des fardeaux de l'oppression intérieure et de la domination coloniale, le Portugal était désormais un pays libre et démocratique ” (Soares, 1974, pp. 531).

Après son retour à l'UNESCO, le Portugal s'acquitta de l'ensemble des contributions dues à l'organisation au moment de son départ, soit un montant total de 169 123,50 \$, correspondant aux périodes 19691970 et 19711972 (AHD, M. 422, 6 mars 1975). Le retour officiel à l'organisation eut lieu en octobre 1974, lors de la dix-huitième Réunion Générale de l'UNESCO à Paris, où le Portugal fut représenté par le ministre de l'Éducation et de la Culture, Dr Magalhães Godinho. Au cours de cette conférence, le ministre insista sur l'importance pour le Portugal de “ retrouver sa place légitime dans les assemblées internationales ”, après le retrait volontaire décidé par le régime précédent (N.A, 18 octobre 1974).

Dans les premiers mois suivant son retour à l'UNESCO, les représentants portugais mirent l'accent sur les changements d'orientation politique interne et externe du pays. Lors de la séance plénière du 3 décembre 1974, Almeida Santos, ministre de la Coordination Interterritoriale, souligna que le Portugal “ n'était plus le même pays qu'avant le 25 avril ” et qu'il ne devait pas être pénalisé pour sa politique coloniale passée. Il rappela que le pays avait promu une “ paix sans reproches ”, avait engagé le processus de décolonisation de ses territoires et aspirait à retrouver sa position diplomatique. Le processus de décolonisation reposait sur quatre principes fondamentaux : la reconnaissance du droit à l'autodétermination et à l'indépendance, le refus de toutes les formes de racisme, la reconnaissance du rôle de l'ONU et la reconnaissance de l'universalité Almeida Santos réaffirma la nécessité de renforcer le lien du Portugal avec l'UNESCO en envoyant des techniciens, des médecins, des enseignants et des ingénieurs, tout en poursuivant les programmes culturels déjà engagés (N.A, 4 décembre 1974).

Deux jours plus tard, lors d'une réunion tenue le 5 décembre, le Comité IV de l'UNESCO informa qu'une coopération avait été engagée avec le Portugal et se déclara prêt à offrir toute l'assistance nécessaire. Il fut souligné que le Portugal était passé d'un régime raciste et colonialiste à un régime acceptant et validant la décolonisation, ce qui

justifiait que les Nations Unies et leurs agences spécialisées le considèrent désormais comme un État membre à part entière (N.A, 6 décembre 1974).

À la fin de 1974, le gouvernement portugais dépêcha l'ingénieur Manuel Rocha au siège de l'UNESCO à Paris afin d'entamer les contacts nécessaires à la future création d'une Commission Nationale de l'UNESCO. Cependant, malgré l'établissement d'une Mission Permanente à Paris, la position portugaise vis-à-vis de l'organisation resta caractérisée par une certaine dispersion et atomisation des contacts avec le secrétariat de l'UNESCO (AHD, M. 411, 6 août 1977).

Enfin, le 30 juin 1975, le président de la République, Francisco da Costa Gomes, promulga le décret-loi 329/75 établissant une Mission Permanente Portugaise à l'UNESCO, "avec le désir d'intensifier et d'améliorer les relations du Portugal avec l'organisation".<sup>17</sup> La Mission permanente du Portugal comptait un ambassadeur permanent, un conseiller de l'ambassade, un conseiller culturel et/ou scientifique, un secrétaire, deux dactylographes, et un chauffeur.<sup>18</sup>

Le 23 septembre 1975, le ministre des Affaires étrangères, Ernesto Melo Antunes, dans une lettre adressée au directeur général de l'UNESCO, Amadou Mahtar M. Bow, informa que le gouvernement portugais avait décidé de nommer Maria de Lourdes Pintasilgo ambassadrice auprès de l'UNESCO (AMLPA, P.0105.018, 23 septembre 1975).

Née à Abrantes, "la vie de Maria de Lourdes Pintasilgo s'étendait du Ribatejo aux capitales du monde et aux institutions internationales les plus prestigieuses, où sa contribution a été célébrée comme brillante" (Beltrão, 2007, p. 11). Toujours excellente élève, elle obtint son diplôme d'ingénierie chimiste à l'Instituto Superior Técnico (Lisbonne), où, guidée par les idéaux du catholicisme, elle se rapprocha de la Juventude Católica Feminina, qu'elle présida entre 1952 et 1956. En tant que présidente, et ayant fréquemment voyagé à l'étranger, elle possédait une capacité exceptionnelle en matière de dialogue et de maîtrise des langues étrangères. Elle occupa également des postes importants : avocate à la Chambre des sociétés (1969-1974) ; conseillère au Secrétariat d'État au Travail et à la Sécurité sociale (1970-1973) ; membre de la délégation portugaise à l'Assemblée générale des Nations Unies (1971-1972) ; et elle assuma les fonctions de Secrétaire d'État à la Sécurité sociale dans le 1er Gouvernement provisoire et de ministre des Affaires sociales dans les 2e et 3e Gouvernements provisoires (Souza, 2013). Connaissant bien Paris, où il avait vécu et qu'il visitait fréquemment, et parlant couramment le français, il se sentit parfaitement à l'aise avec le changement et avec l'idée d'assumer le rôle de chef de la délégation auprès de l'UNESCO.

Pour tirer pleinement parti de la participation du Portugal à l'organisation, un groupe de travail préparatoire de la future Commission nationale de l'UNESCO fut créé, chargé d'étudier l'expérience d'autres pays et de recueillir les informations nécessaires "pour proposer le modèle de constitution et de fonctionnement de la Commission nationale de l'UNESCO". Le groupe était composé de personnalités éminentes dans chaque domaine, parmi lesquelles Adérito Sedas Nunes (recherche), Manuel Fernandes Tomás (technologie), Teresa Santa Clara Gomes (éducation), entre autres (AHD, M. 414,

---

<sup>17</sup> Décret-loi 329/75, disponible sur <https://diariodarepublica.pt/dr/home>, consulté le 3 mars 2024.

<sup>18</sup> Ordonnance 411-A/75 du 2 juillet 1975, disponible sur <https://diariodarepublica.pt/dr/home>, consultée le 4 mars 2024.

17 décembre 1976). Dès le départ, les principaux objectifs de la Mission permanente ont été définis comme étant d'assurer le contact portugais avec d'autres cultures, tout en "affirmant sa propre identité", de contribuer à la création d'un nouvel ordre international à travers la participation à l'organisation et en "surmontant le conflit idéologique et en assurant la paix internationale", ainsi que de remplir le quota de cadres portugais à l'UNESCO en sélectionnant les plus compétents et, enfin, en participant aux réunions de l'organisation (AHD, M. 414, sans date).

En tant qu'État membre de l'UNESCO, la participation du Portugal a été active et compétente, dirigée par l'ambassadrice Maria de Lourdes Pintasilgo. Les contributions du Portugal lors de débats importants se sont distinguées, notamment lors de la XIXe Assemblée générale à Nairobi en 1976 et de la XXe Assemblée générale à Paris en 1978, où les délégations d'autres pays ont soutenu les critiques et suggestions présentées par le Portugal. On note également l'élection de Maria de Lourdes Pintasilgo au Conseil exécutif de l'organisation ; l'organisation d'une réunion de l'UNESCO en avril 1978 à la Fondation Gulbenkian à Lisbonne ; ainsi que la visite à Lisbonne en août 1977 du directeur général de l'UNESCO, Amadou Mahtar M'Bow, à l'invitation d'une délégation portugaise (Santos, 2021).

## Conclusion

Le 25 avril 1974, qui permit l'instauration de la démocratie au Portugal, ouvrit la voie à un changement majeur de la politique étrangère portugaise et à la reconnaissance, par le nouveau régime, de l'importance fondamentale de la coopération multilatérale, illustrée par la volonté de collaborer activement avec les organisations internationales.

Depuis le Programme du Mouvement des Forces Armées jusqu'aux premiers gouvernements provisoires, le gouvernement portugais manifesta clairement son intention de respecter les traités en vigueur et de se rapprocher des Nations Unies ainsi que de leurs agences spécialisées.

La décolonisation entraîna une transformation profonde de la politique étrangère portugaise, marquée par l'établissement de relations diplomatiques avec des pays avec lesquels le Portugal n'entretenait auparavant aucun lien et, surtout, par le renforcement des relations avec des organisations internationales, dont beaucoup étaient jusque-là inaccessibles, à l'instar de l'UNESCO. Cette coopération ne devint possible qu'à la suite de la promulgation de la loi n° 7/74, par laquelle le gouvernement portugais reconnut le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des territoires d'outre-mer.

La tentative de rapprochement avec l'UNESCO fut initiée dès mai 1974. La réadmission du Portugal dans l'organisation résulta de l'initiative du ministre des Affaires étrangères, Mário Soares, qui, malgré l'instabilité politique et l'absence d'une ligne claire en matière de politique extérieure, choisit de poursuivre le retour du pays au sein de cette organisation internationale, conscient de l'importance pour le Portugal de retrouver sa place sur la scène internationale. Mário Soares mena toutes les démarches nécessaires pour assurer un retour rapide à l'UNESCO, engageant des discussions avec le Directeur général de l'organisation. De son côté, l'UNESCO adopta une attitude très favorable envers le nouveau Portugal, permettant ainsi sa réintégration dès septembre 1974.

Animé de la volonté de collaborer activement avec l'organisation, le gouvernement portugais envoya, dès 1974, des représentants au siège de l'UNESCO à Paris afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la création d'une Commission nationale de l'UNESCO. Une Mission permanente fut établie à Paris en 1975, avec Maria de Lourdes Pintasilgo comme ambassadrice. Cette Mission se concentra sur des priorités essentielles, telles que l'intervention et la participation active aux réunions de l'UNESCO, renforçant ainsi les objectifs de la nouvelle politique étrangère portugaise, désormais fondée sur la défense des idéaux de liberté, de démocratie et du droit à l'autodétermination de tous les peuples, en nette rupture avec la politique menée durant les années de l'État Nouveau.

## Références bibliographiques

### Archives

- Arquivo Histórico Diplomático (AHD), Ministério dos Negócios Estrangeiros de Portugal  
Arquivo Maria de Lourdes Pintasilgo, Fundação Cuidar o Futuro, accessible à <https://www.arquivopintasilgo.pt/arquivopintasilgo/Site/default.aspx>  
Nathional Archives (N.A), accessible à <https://www.archives.gov/>  
UNESCO Digital Library accessible à <https://unesdoc.unesco.org/>

Publications de l'époque :

- Soares, M. (1974). *Nova Política Externa Portuguesa*, Lisboa, Ministério dos Negócios Estrangeiros.  
Soares, M. (1974). *O Novo Portugal e as Nações Unidas*, Lisboa, Ministério dos Negócios Estrangeiros.  
Soares, M. (1975). *Democratização e Descolonização: Dez Meses no Governo Provisório*, Lisboa, Dom Quixote.  
Soares, M. (1976). *A Europa Connosco*, Lisboa, Perspetivas e Realidades.  
Soares, M. (1976). *Portugal que Revolução?* Lisboa, Perspetivas.

### Livres et Articles

- Beltrão, L., & Katton, B. (2007). *Uma História para o Futuro*. Maria de Lourdes Pintasilgo, Lisboa, Tribuna da História.  
Bertrand, M. (2004). *O Essencial sobre a ONU*, Lisboa, Bizâncio.  
Castáño, D. (2016). “O processo de transição português e o seu contexto internacional” in Ana Maria Belchior & Alves, Nuno de Almeida (Eds.). *Dos Anos Quentes à Estabilidade Democrática: Memória e Ação Política no Portugal Democrático*, Lisboa, Editora Mundos Sociais, pp. 127-140.  
Castáño, D. (2013). *Mário Soares e a Revolução*, Lisboa, Dom Quixote.

- Duedahl, P. (2016). *A History of UNESCO: Global Actions and Impacts*, Nova Iorque, Palgrave Macmillan.
- Ferreira, J. M. (2004). “O 25 de Abril no Contexto Internacional”, *Relações Internacionais*, n.º 2, pp. 143-158.
- Ferreira, J. M. (1993). *História de Portugal, Volume VIII, Portugal em Transe (1974-1978)*, Lisboa, Círculo de Leitores.
- Gaspar, C. (2000). “Organização das Nações Unidas (ONU)” in António Barreto & Maria Filomena Mónica (Coord.), *Dicionário de História de Portugal, Suplemento, Vol. VIII*. Lisboa, Livraria Figueirinhas, pp. 672-678.
- Kott, S. (2021). *Organiser Le Monde : Une Autre Histoire de La Guerre Froide*, Éditions du Seuil.
- Martins, F. (1996). “Organização das Nações Unidas” in Fernando Rosas e José Brandão de Brito (Dir.), *Dicionário de História do Estado*, Vol. II, Lisboa, Bertrand, pp. 701-703.
- Martins, F. (2015). “A crise da paz –Portugal e a Organização das Nações Unidas. Das origens à admissão (1945-1955)”, *Relações Internacionais*, n.º 47, pp. 39-73.
- Mazower, M. (2012). *Governing The World*, New York, The Penguin Press.
- Mazower, M. (1998). *Dark Continent. Europe's Twentieth Century*, New York, Vintage Books.
- Meneses, F. R. de (2009). *Salazar*, Lisboa, Dom Quixote.
- Oliveira, P. A. O. (2023). “Portugal no Mundo” in António da Costa Pinto & Nuno Gonçalo Monteiro (Org.), *História das Relações Internacionais Contemporâneas*, Lisboa, Editora Objetiva, pp. 159-206.
- Pereira, B. F. (2017). *Crepúsculo do Colonialismo. A Diplomacia do Estado Novo (1949-1961)*, Lisboa, Dom Quixote.
- Pinto, A. C. (2001). *O Fim do Império Português. A Cena Internacional, a Guerra Colonial e a Descolonização, 1961-1975*, Lisboa, Livros Horizonte.
- Rezola, M. I. (2007). *25 de Abril. Mitos de uma Revolução*, Lisboa, Esfera dos Livros.
- Rodrigues, L. N. (2006). “Da criação da UNESCO à adesão de Portugal (1946-1965)”, *Relações Internacionais*, n.º 12, pp. 165-181.
- Rodrigues, L. N. (2013). “António de Spínola and the international context of Portuguese Decolonization”, *Luso-Brazilian Review*, Vol. 50, n.º 2, pp. 93-117
- Rodrigues, L. N. (2016). “A Organização das Nações Unidas e a descolonização portuguesa. Do 25 de abril à lei da descolonização” in Ana Maria Belchior & Nuno de Almeida Alves (Eds.). *Dos Aos Quentes à estabilidade democrática: Memória e ação Política no Portugal Democrático*, Lisboa, Editora Mundos Sociais, pp. 113-125.
- Sá, T. M. de (2015). *Política Externa Portuguesa*, Lisboa, Fundação Francisco Manuel dos Santos.
- Santos, Aurora Almada e (2011). “A ONU e as resoluções da Assembleia Geral de Dezembro de 1960”, *Relações Internacionais*, n.º 30, pp. 61-69.
- Santos, R. V. dos (2021). “Relações diplomáticas entre Portugal e a UNESCO. A visita de Amadou -Matar M'Bow a Portugal em agosto de 1977”, *Revista Portuguesa de História*, n.º 52, pp. 263-286.
- Santos, R. V. dos (2021). “Portugal in UNESCO: From leaving in 1972 to returning as a member in 1974”, *Portuguese Journal of Social Science*, V. 20 pp. 87-105.

- Sebastião, D. (2014). “Mário Soares e a Europa : retaguarda e horizonte”, *Debater a Europa*, n.º11, pp. 211-239.
- Souza, M. R. de (2013). “Maria de Lourdes Ruivo da Silva Matos Pintasilgo” in João Esteves e Zília Osório de Castro (Dir.), *Feminae, Dicionário Contemporâneo*, Lisboa, Comissão para a Cidadania e a Igualdade de Género, pp. 587-594.
- Silva, A. E. D. (1995) “O Litígio entre Portugal e a ONU (1960-1974)”, *Análise Social*, Vol. XXX, pp. 5-50.
- Teixeira, N. S. (2004). “O 25 de Abril e a política externa portuguesa”, *Relações Internacionais*, n.º 1, pp. 5-12.
- Teixeira, N. S. (2010). “Breve Ensaio sobre a Política Externa Portuguesa”, *Relações Internacionais*, n.º 28, pp 51-60.
- Teixeira, N. S. (2023). “Democratização, do colonialismo tardio à integração europeia (1960-2010)” in António da Costa Pinto & Nuno Gonçalo Monteiro (Org), *História das Relações Internacionais Contemporâneas*, Lisboa, Editora Objetiva, pp. 207-240.
- Telo, A. J. (2008). “Portugal e o Mundo” in *História Contemporânea de Portugal. Do 25 de Abril à Atualidade*, Vol. II, Lisboa, Editorial Presença, pp. 147-209.
- Valderrama, F. (1995). *A History of UNESCO*, Paris, UNESCO.
- Valderrama, F. (1993). “La UNESCO: Origen y Evolución”, *Nova Renascença*, Vol. 13, n.º 49/51, pp. 239-245.
- Weiss, T., & Wilkinson, R. (2018). *International Organization and Global Governance* (2.ª ed.) Routledge.